



ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE

NORD de la PICARDIE

73 rue René et Marcelle Sobo – 80090 AMIENS – ☎ : 03.22.43.43.84

Organise des séances de confirmation à

LAMOTTE BREBIÈRE

Centre de Formation de la Fédération des Chasseurs de la Somme

1 Chemin de la Voie du Bois – 80450 Lamotte Brebière

Direction Corbie (départementale 1)

9 janvier, 13 mars, 26 juin, 4 septembre, 13 novembre, 11 décembre 2025

De 14h00 à 16h00



CENTRALE
CANINE

Engagement pour la présentation à l'examen de confirmation (1 par chien)

A retourner à l'A.C.T.N.P., 73 rue René et Marcelle Sobo – 80090 AMIENS accompagné des frais de participation : 1^{er} Chien 40€, 2^{ème} Chien 30€ - appartenant au même propriétaire

Race :

Sexe : Poil :

Couleur : Poids : Taille :

Nom du Chien :

N° au livre d'Origine :

N° d'identification par tatouage français au F.C ou puce électronique :

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations ci-après. Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus.

J'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien et à moi-même ou causés par le dit chien.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas les présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette manifestation

Date de naissance :

Nom du Propriétaire :

Adresse Complète :

Mail (obligatoire) :

Tel avec indicatif (obligatoire) :

Date et Signature :

ATTENTION

Seuls les chiens préalablement identifiés par un tatouage lisible ou par puce électronique pourront être confirmés.

Raser éventuellement les poils à l'emplacement du tatouage.

La carte d'immatriculation du chien précisant le nom du propriétaire du chien doit être présentée au juge avec **le certificat de naissance** et le formulaire d'examen de confirmation qui vous sera remis sur place.

AGE MINIMAL POUR LA CONFIRMATION : 12 mois. Pas de limite maximale.

Sauf : Berger Allemand, Berger de Brie, Bouvier des Flandres, Schnauzer Géant, Risenschnauzer, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Dogue du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentijo, Castro Laboreiro, Saint Bernard, Terre Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Staffordshire Américain, Teckel, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Akita Américain, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland, Dalmatien, Rhodesian Ridgeback, Retrievers, Lévrier, Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski : **15 mois**

Sauf : Epagneul Pékinois, Epagneul Japonais : **10 mois**

Les frais de participation à l'examen de confirmation resteront acquis à l'A.C.T.N.P., même si le chien est refusé ou ajourné à la confirmation, ou ne peut être présenté.

Pour obtenir le pedigree définitif :

- Faire une photocopie pour vos archives du certificat de naissance et du formulaire de confirmation.

- Adresser à la S.C.C. en recommandé, le certificat de naissance et le formulaire de confirmation en y joignant le montant des frais de dossier. Tarif à demander au Secrétariat ou se renseigner auprès de la Société Centrale Canine : **Tél : 01. 49. 37. 54. 00**